

Tiers de confiance et plateformes

Emmanuel Netter, professeur de droit privé à l'université d'Avignon
LBNC (EA 3788)

Caen, le 9 décembre 2022

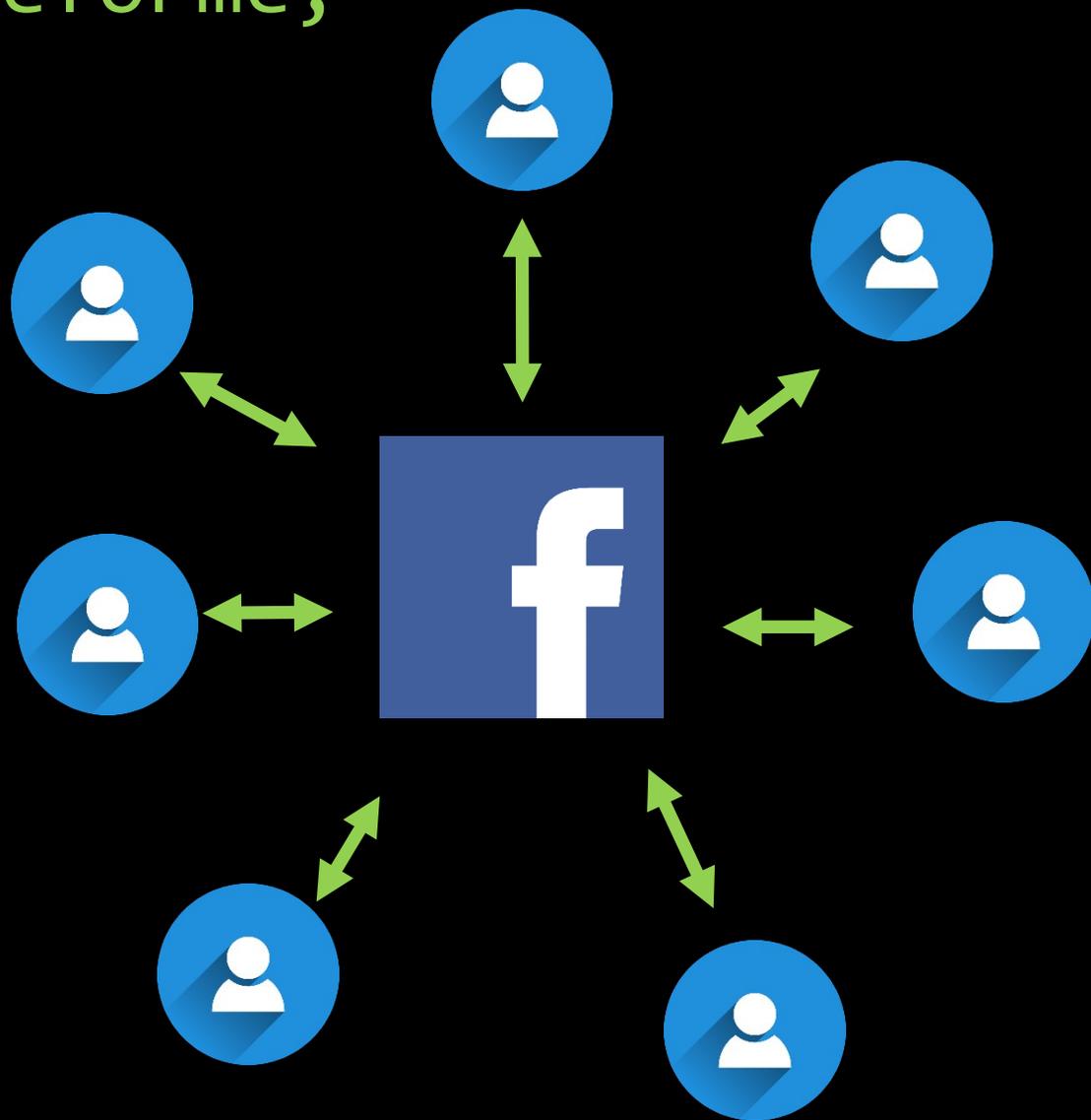
 op

penses-tu que les plateformes de l'économie numérique puissent être considérées comme des tiers de confiance ? 

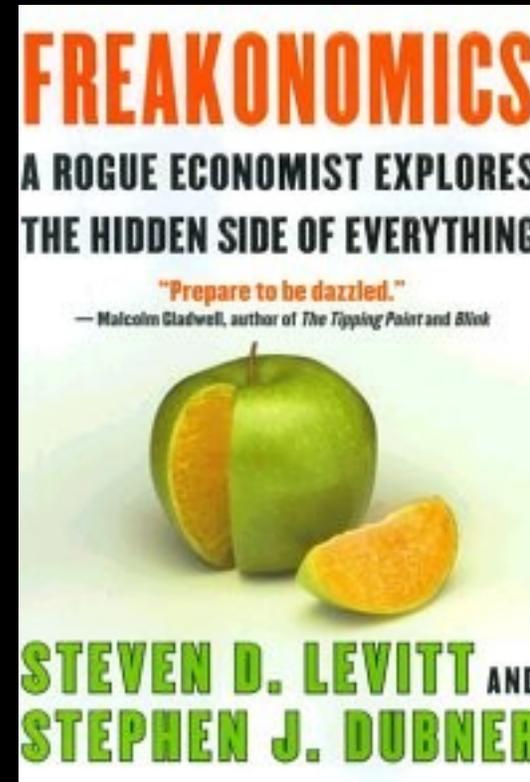
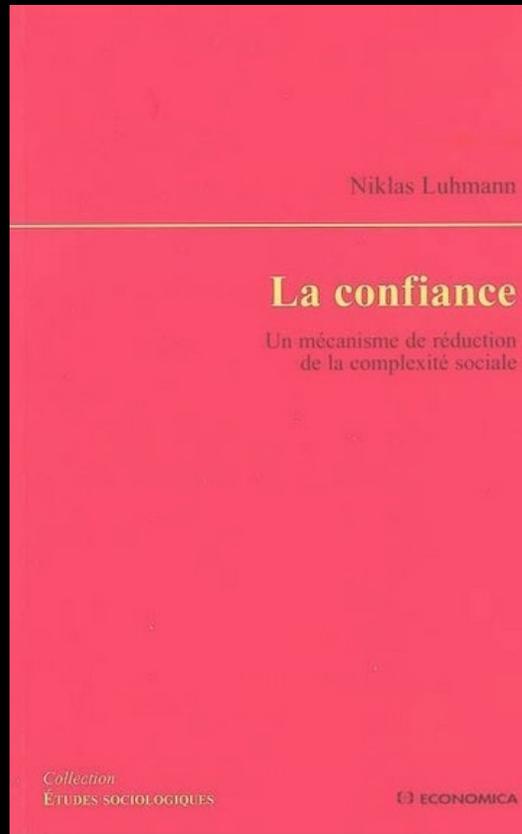


Il est difficile de répondre à cette question de manière générale, car la notion de tiers de confiance dépend de nombreux facteurs et peut varier d'une situation à l'autre. En général, on considère qu'un tiers de confiance est une personne ou une entreprise qui est capable de gérer les transactions et les échanges d'informations de manière fiable et transparente, en veillant à ce qu'elles soient sécurisées et conformes aux lois et réglementations en vigueur. Les plateformes de l'économie numérique peuvent être considérées comme des tiers de confiance dans la mesure où elles remplissent ces critères. Cependant, il est important de noter que leur fiabilité peut varier en fonction de différents facteurs, tels que la qualité de leur infrastructure de sécurité, leur historique en matière de gestion des transactions et des échanges d'informations, et leur capacité à respecter les lois et réglementations en vigueur.  

Introduction : la plateforme, un tiers ?



Introduction : la plateforme, un acteur de confiance ?



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)

I – Les incitations économiques des PF à trahir la confiance

- A – Les raisons de la trahison
- B – Les moyens de la trahison

A- Les raisons de la trahison : les plateformes, tiers intéressés

Potato Salad
by Zack Danger Brown

Home Updates **17** Backers **6,258** Comments **963** Columbus, OH Food



6,258 backers
\$61,153 pledged of \$10 goal
13 days to go

[Back This Project](#)
\$1 minimum pledge

This project will be funded on Sat, Aug 2 2014 9:47 AM EDT.

Project by
Zack Danger Brown
Columbus, OH

First created · 5 backed
Zack Brown 687 friends

Share **374,690** Tweet <> Embed ★ Remind me

I'm making potato salad.



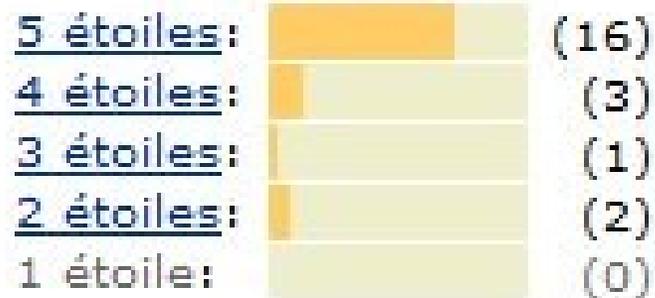
Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC](#)



B - Les moyens de la trahison : discrétion et subjectivité

Commentaires en ligne

22 évaluations



Moyenne des commentaires client

★★★★★ (22 commentaires client)

[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA-NC](#)



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)

II – Les PF juridiques des PF à mériter la confiance

- A – Les objectifs de l’encadrement juridique
- B – Les acteurs de l’encadrement juridique

A – Les objectifs de l'encadrement juridique

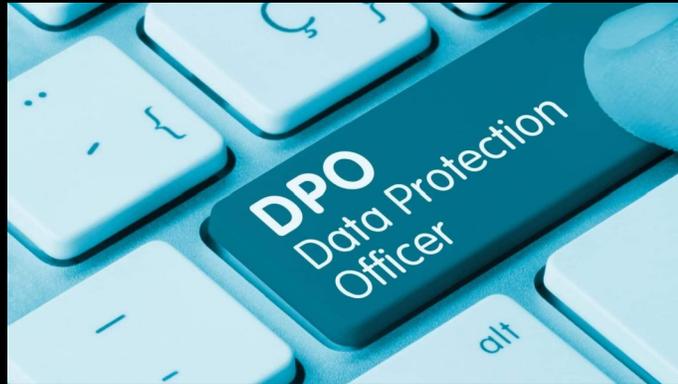


Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-ND](#)

B – Les acteurs de l'encadrement juridique



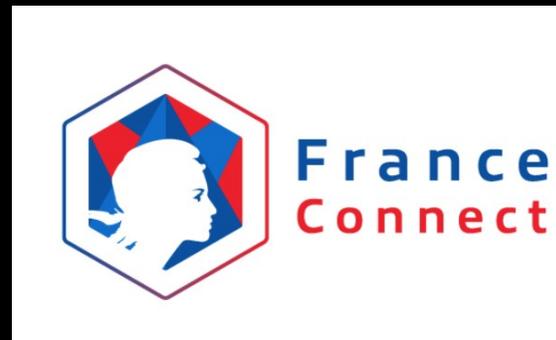
[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-ND](#)



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY](#)